

Conseil Communal de Bourg-en-Lavaux

Motion Lucie de Palma & Consorts Un geste post-COVID-19 pour les sociétés locales

Contexte de la motion

La pandémie de COVID et le confinement qui a suivi ont eu un impact majeur sur nos vies et notre entourage. Commerces, entreprises, activités sportives et culturelles, tout notre éco-système a été arrêté et doit maintenant se réinventer pour aller de l'avant et retrouver son dynamisme.

On a beaucoup parlé d'employés qui pourraient perdre leur emploi, d'entreprises au bord de la faillite ou de festivals et manifestations mis en péril. Mais il n'a pas souvent été question de toutes les sociétés locales qui ont vu leurs fêtes, girons, concours et autres soirées annuelles annulées et qui sont ainsi également privées d'une source importante de financement pour leurs activités. De plus, elles n'ont également eu aucun accès aux aides données par l'Etat.

Dans notre Commune, les manifestations suivantes n'ont pas pu avoir lieu:

- Soirées théâtrales et tir des Effeuilles de la Jeunesse de Grandvaux
- Thé-concert et concert annuel de la Fanfare de Grandvaux
- Concert d'été de la Lyre de Lavaux
- Tir des Abbayes de Villette et tir fédéral en campagne
- Marché aux fleurs pour les juniors du FC Vignoble.

Et il n'est pas certain que plusieurs futures manifestations d'importance comme la Kermesse du Sauvetage à Cully ou la Fête du Sauvetage à Villette puissent avoir lieu.

Les sociétés locales sont un élément très important dans la culture et la cohésion sociale de notre Commune. Elles participent à la vie de la communauté en offrant activités sportives et culturelles ou simplement, de bons moments passés ensemble un verre à la main. Elles permettent également à nos vigneron de proposer leur production lors de ces manifestations.

Il est donc important, au même titre que pour l'économie ou la culture, que le Conseil Communal s'assure de leur survie et fasse un geste en leur faveur.

Proposition de la motion

Lors de sa séance du 8 juin dernier, le Conseil Communal a été informé que la Fête du 1er août, traditionnellement organisée par l'Union des Sociétés Locales (USL), serait également annulée. Cette manifestation permet chaque année à de nombreuses sociétés locales de gagner de l'argent en fonction de leur engagement au côté de l'USL pour aider à son organisation.

Un montant de SFr. 40'000.- figure au poste 110.317.010 - Fête nationale du budget 2020 accepté en séance du Conseil du 6 décembre 2019.

Les conditions de rassemblement s'étant assouplies depuis la dernière séance du Conseil, la Municipalité envisage tout de même d'organiser éventuellement quelque chose pour ce jour particulier mais il apparaît d'ores et déjà que l'entier du budget alloué ne sera pas dépensé.

En conséquence, nous demandons que le solde non-dépensé du poste budgétaire 110.317.010 - Fête nationale soit alloué aux sociétés locales afin de faire un geste en leur faveur pour qu'une partie de leur manque à gagner 2020 dû aux annulations de manifestations suite au COVID-19 soit compensé.

Arguments

- Le montant de SFr. 40'000.- pour la Fête nationale figurant au budget 2020 a été accepté par le Conseil. Il n'y a pas de demande de fonds supplémentaires.
- La Municipalité a maintenu les subventions pour le Festival de Jazz de Cully bien qu'il n'ait pas eu lieu.
- Il n'y a pas d'inégalité de traitement puisque toutes les manifestations et rassemblements ont été interdits dès le 13 mars et que chaque société ayant prévu d'organiser quelque chose a été affectée de la même manière.
- Le geste financier est très ciblé puisqu'il ne s'adresse qu'aux sociétés locales qui ont été empêchées d'organiser leurs manifestations ou de participer à d'autres événements à cause de la pandémie.
- La répartition des fonds restants du budget se fera d'entente entre la Municipalité et l'USL, selon des critères équitables, pour que cet argent bénéficie au plus grand nombre de sociétés qui ont subi un manque à gagner. Il n'y a pas d'organisation administrative supplémentaire à prévoir.
- Nos sociétés locales ont besoin de fonds pour exister. Elles sont des acteurs importants de la vie de la Commune et doivent aussi être soutenues. Elles sont un vecteur d'intégration, de cohésion sociale, de culture et de dynamisme que beaucoup d'autres régions nous envient.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, nous considérons qu'un geste concret mais hautement symbolique en faveur de nos sociétés locales serait un signal positif donné par le Conseil Communal à la population en ces temps tourmentés.

La motion demande donc à la Municipalité de :

1. Répartir l'excédent budgétaire 2020 du poste 110.317.010 - Fête nationale entre les différentes sociétés locales de la Commune ;
2. Procéder à cette répartition d'entente avec l'Union des Sociétés Locales selon un mode équitable à définir, pour couvrir le manque à gagner lié à la pandémie;
3. En cas de suppression de l'organisation de la Fête nationale, de répartir l'entier du budget 2020 du compte 110.317.010 - Fête nationale aux sociétés locales de la Commune d'entente avec l'Union des Sociétés Locales selon un mode équitable à définir, pour couvrir le manque à gagner lié à la pandémie;
4. D'informer le Conseil Communal le moment venu du montant distribué et de la répartition effectuée, mais au plus tard lors des comptes 2020.

Bourg-en-Lavaux, le 25 juin 2020

Lucie de Palma

Anouk Arbel

Caroline Bachmann

Philippe Baehler

Mathieu Cardinaux

Vincent Chollet

Jean-Christophe Dunant

Tom Ellis

Vincent Friderici

Valérie Hill

Patrice Humbert

Johanne Noverraz

Nathalie Pfeiffer

Nicolas Potterat

Lionel Regamey

Bernard Rufi